

Délibération n°07/10/2026-65

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Demande de subvention de fonctionnement pour le projet de mapping vidéo – Basilique Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume à la Région Sud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

Depuis plus de dix ans, l'atelier 3D de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence développe une pédagogie innovante autour du mapping, à la croisée de la création artistique, des technologies numériques et de la valorisation du patrimoine. Ce dispositif constitue un véritable outil de formation aux métiers des industries culturelles et créatives, en plaçant les étudiants dans des situations de production proches des réalités professionnelles.

Depuis plusieurs années, le terrain d'expérimentation privilégié de cet enseignement est la façade du Pavillon Vendôme à Aix-en-Provence, dans le cadre de l'événement *Monumental*, développé en partenariat avec Hexalab. Cette expérience permet d'associer formation, création et diffusion auprès du public.

Le projet de mapping de la basilique Sainte-Marie-Madeleine, prévu à l'occasion du Jubilé du 3 octobre 2026, marque une nouvelle étape dans cette dynamique. En investissant un autre site patrimonial, il offre aux étudiants la possibilité d'expérimenter de nouveaux contextes de création et contribue à faire du patrimoine régional un terrain d'innovation artistique et pédagogique.

Le mapping mobilise des compétences recherchées dans les secteurs de la création numérique. Les étudiants participent à l'ensemble de la chaîne de production : relevés architecturaux, modélisation 3D, conception visuelle et sonore, animation, préparation technique, installation et diffusion des œuvres. Cette approche leur permet d'acquérir des compétences artistiques, techniques et organisationnelles, tout en développant leur capacité à travailler en équipe et à répondre aux

exigences d'un projet de grande envergure.

Le projet mobilisera également d'anciens étudiants de l'atelier, aujourd'hui spécialistes des arts numériques. Cette transmission entre générations participe à la stratégie de professionnalisation de l'ESAAix, en favorisant le partage d'expériences et la constitution d'un réseau actif d' alumni.

La restitution publique du mapping dans le cadre du Jubilé offrira aux étudiants une expérience concrète de diffusion et une visibilité exceptionnelle auprès d'un large public. Elle les confrontera aux réalités de la commande artistique, de la production technique et de la médiation culturelle.

À travers ce projet, l'ESAAix affirme de nouveau son engagement en faveur d'une pédagogie ancrée dans le territoire. Le mapping de la basilique Sainte-Marie-Madeleine constitue ainsi un projet exemplaire de formation par le projet contribuant à la fois à l'insertion professionnelle des jeunes artistes, au développement des compétences dans les industries culturelles et créatives et à la valorisation du patrimoine régional.

À ce titre, l'ESAAix sollicite une subvention de 35 000€ auprès de la Région Sud, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Logiciels	5 000,00 €	Région SUD	35 000,00 €
Prestations et honoraires	25 000,00 €		
Bourse de production	2 000,00 €	ÉsaAix	9 300,00 €
Charges de personnel	2 000,00 €		
Transport	1 000,00 €		
Repas	500,00 €		
Valorisations hébergement / assurance / charges de personnel	8 800,00 €		
TOTAL	44 300,00 €	TOTAL	44 300,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de la Région Sud 79% du total des dépenses d'un montant de 44 300€ TTC, soit une subvention de 35 000€ TTC
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe par des financements propres, soit un minimum de 21% (9 300€ TTC)
- AUTORISE la Directrice à signer tous documents relatifs à ce projet et à cette demande
- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget 2026

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@esaaix.fr
esaaix.fr



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI**
rue émile tavan 13100 aix en provence
04 65 40 05 00 www.esaaix.fr
SIRET 200 028 312 00010